



ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL, DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE

COMMUNE DE SAINT-VAIZE

INONDATION PAR DÉBOREMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

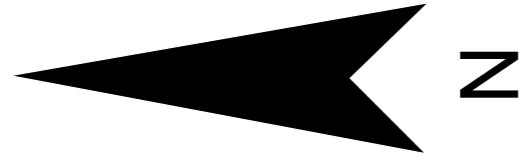
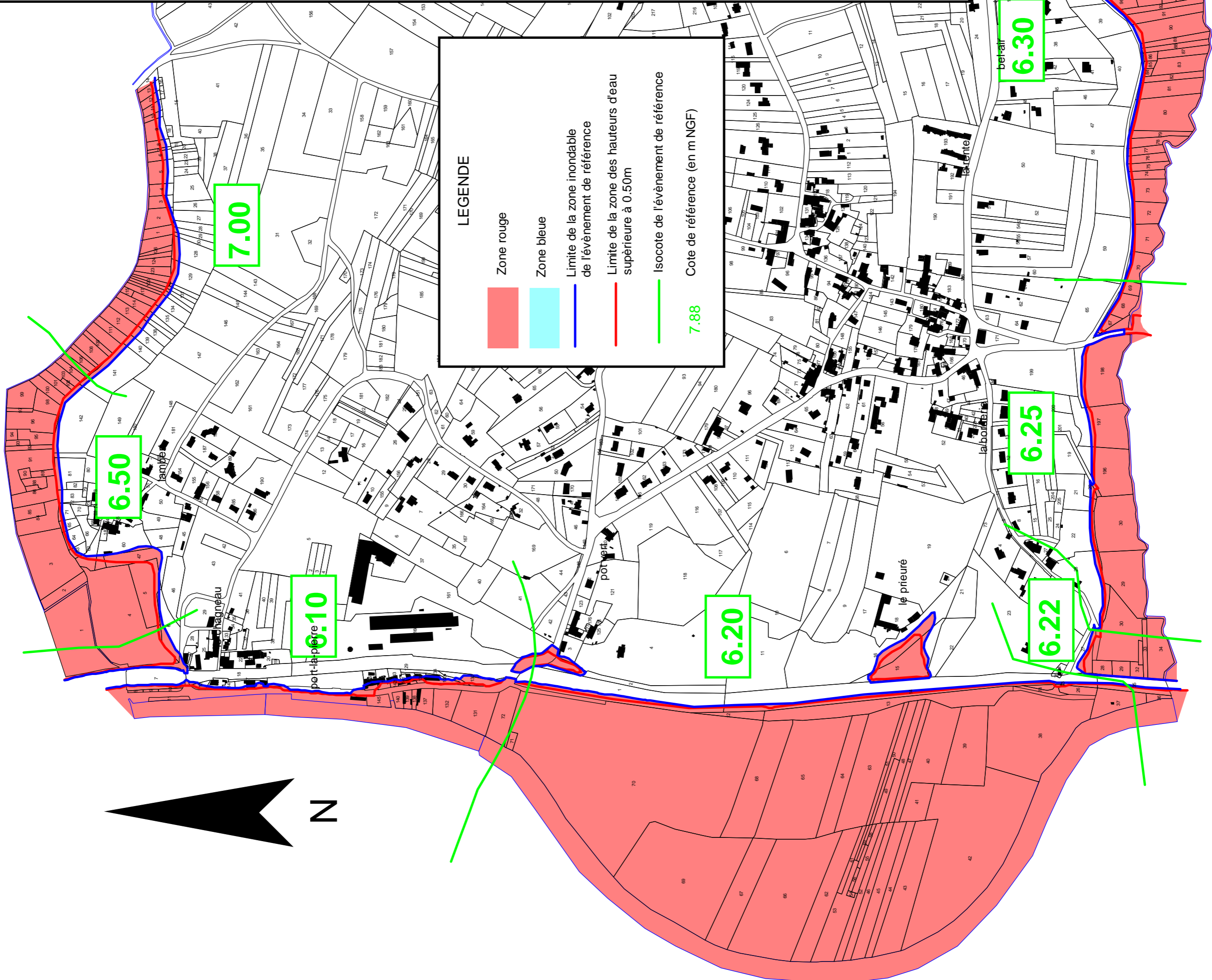
DIRECTION DÉPARTEMENTALE ET DE LA MER CHARENTE-MARITIME

SERVICE URBANISME, AMÉNAGEMENT, RISQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE UNITÉ PRÉVENTION DES RISQUES

LEGENDE

- Zone rouge
- Zone bleue
- Limite de la zone inondable de l'événement de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 0.50m
- Isocote de l'événement de référence

Cote de référence (en m NGF)
7.88



PPR prescrit par arrêté préfectoral du :	4 août 2009
Enquête publique ouverte du :	20 février 2012
au :	23 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	05 août 2013

Vu pour être annexé à mon Arrêté Pour l'élaboration et pour l'adoption

Le Préfet Général

MICHAËL TOURNAIRE



JUILLET 2013